

Région Grand Est
Département du Bas-Rhin
Commune d'Entzheim (67960)

Dossier de Demande de Permis de Construire

Maître d'Ouvrage:
SAS Centrale photovoltaïque de la zone de desserrement de Strasbourg



PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE LA ZONE DE DESSERREMENT DE STRASBOURG

JUILLET 2024

PIÈCE MODIFIÉE 240724

Adresse de Correspondance :

EDF Renouvelables France
Mme Delphine COLIN
Agence de Strasbourg,
8, rue Gustave Adolphe HIRN,
67 000 Strasbourg,
tel : 06 34 99 45 52
mail : delphine.colin@edf-re.fr

Adresse du Demandeur :

SAS Centrale Photovoltaïque de
la zone de desserrement de Strasbourg
43 Boulevard des Bouvets
92000 Nanterre

Pièces constitutives du dossier de demande de permis de construire

Pièces Administratives	1
Cerfa	2 à 11
Délégation de pouvoir EDF Renouvelables France.....	12 à 13
Extrait K-BIS SAS Centrale photovoltaïque de la zone de desserrement de Strasbourg.....	14 à 15
Tableaux récapitulatifs du foncier concerné par le projet.....	16
PC 1 - Plan de situation du terrain	17
Localisation générale du projet.....	18
Vue aérienne	19
Plan cadastral du foncier concerné par le projet	20
PC 2 - Plans de masse des constructions	21
Plan de masse topographique - Etat Existant.....	22
Plan de masse topographique - Etat Existant après terrassement.....	23
Plan de masse général du projet avec zone PPRI - Etat Projeté	24
Plan de masse général du projet - Etat Projeté	25
Plan de masse général du projet avec vue aérienne - Etat Projeté	26
Plans de masse des emprises du projet - Etat Projeté	27 à 29
PC 3 – Plans en coupe du terrain et de la construction	31
Plan de localisation des coupes AA' et BB'	32
Coupe AA' - Etat existant et état projeté	33
Coupe BB' - Etat existant et état projeté	34
Coupe d'une structure photovoltaïque.....	35 à 38
PC 4 - Notice décrivant le terrain et présentant le projet	39 à 41
PC 5 - Plans des façades et des toitures	43
Plan modèle d'une structure photovoltaïque 78 panneaux - 10° - pieux-battus.....	44
Plan modèle d'une structure photovoltaïque 27 panneaux - 10° - pieux-battus.....	45
Plan modèle d'une structure photovoltaïque 78 panneaux - 10° - micro-pieux.....	46
Plan modèle d'une structure photovoltaïque 27 panneaux - 10° - micro-pieux.....	47
Plan modèle d'une structure photovoltaïque 78 panneaux - 15° - pieux-battus.....	48
Plan modèle d'une structure photovoltaïque 27 panneaux - 15° - pieux-battus.....	49
Plan modèle d'une structure photovoltaïque 78 panneaux - 15° - micro-pieux.....	50
Plan modèle d'une structure photovoltaïque 27 panneaux - 15° - micro-pieux.....	51
Plan modèle de la clôture.....	52
PC 6 - Documents graphiques permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement	53
Plan de localisation des points de vue des photomontages proches.....	54
Photomontages.....	55 à 56
Plan de localisation des points de vue des photomontages lointains.....	58
Photomontages.....	59 à 60
PC 7 - Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche	61
Plan de localisation des points de vue photographiques.....	62
Photographies	63 à 64
PC 8 – Photographies permettant de situer le terrain dans le paysage lointain	65
Plan de localisation des points de vue photographiques	66
Photographies.....	67 à 68
PC 11 - Étude d'impact (Voir document joint à la demande de permis de construire)	69
PC 16.5 - Attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites pollués	71

- Formulaire de demande de permis de construire
- Bordereau de dépôt des pièces jointes
- Délégation de pouvoir EDF Renouvelables France
- Extrait Kbis de EDF Renouvelables France
- Extrait Kbis de la SAS Centrale photovoltaïque de la zone de desserrement de Strasbourg
- Tableaux récapitulatifs du foncier concerné par le projet
- Tableau récapitulatif des caractéristiques du poste de livraison et du poste de transformation

PIÈCES ADMINISTRATIVES

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS




EDF
renouvelables

EDF Renouvelables France
43 Boulevard des Bouvets
92000 Nanterre



Demande de Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions Permis de construire comprenant ou non des démolitions

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

- (i)* Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs...).
- vous réalisez une nouvelle construction.
- vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- votre projet comprend des démolitions.
- votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet				
PC ou PA	Dpt	Commune	Année	N° de dossier
La présente déclaration a été reçue à la mairie				
le				

Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

à l'Architecte des Bâtiments de France
 au Directeur du Parc National
 au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
 au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

1 Identité du demandeur^[1]

(i) Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidiairement responsables du paiement des taxes.

1.1 Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom Prénom

Date et lieu de naissance : Date : / / / / /

Commune :

Département : / / Pays :

[1] Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-propriétaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination Raison sociale
Centrale photovoltaïque de la zone de desserrement de Strasbourg

N° SIRET Type de société (SA, SCI...)
8 3 3 2 0 1 7 6 7 0 0 0 5 4 SAS

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur
Nom Prénom
Ménagé Jennifer

2 Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 93 Voie : Boulevard des Bouvets

Lieu-dit : EDF Renouvelables France

Localité : Nanterre

Code postal : 9 2 0 0 0 BP : Cedex :

Téléphone : Indicatif pour le pays étranger :

Adresse électronique : @

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

2Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)^[2]

(i) Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.

Pour un particulier : Madame Monsieur

Nom Prénom

Pour une personne morale :

Dénomination Raison sociale
Centrale photovoltaïque de la zone de desserrement de Strasbourg

N° SIRET Type de société (SA, SCI...)
8 3 3 2 0 1 7 6 7 0 0 0 5 4 SAS

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur
Nom Prénom
Colin Delphine

Adresse : Numéro : 8 Voie : Rue Gustave Adolphe Hirn

Lieu-dit : Chez EDF Renouvelables France

Localité : Strasbourg

Code postal : 6 7 0 0 0 BP : Cedex :

Si cette personne habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

Téléphone : Indicatif pour le pays étranger :

Adresse électronique : @

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

[2] J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée.

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

(i) Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.
Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : AERODROME

Localité : ENTZHEIM

Code postal : 6 7 9 6 0

Références cadastrales^[3] :

(i) Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 12.

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : p10

3.2 Situation juridique du terrain

(i) Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N.) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

4 À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

(i) Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction).

4.1 Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés quel que soit le secteur de la commune

(i) Cochez la ou les cases correspondantes.

- Lotissement
 - Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
 - Terrain de camping
 - Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
 - Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
 - Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
 - Aménagement d'un golf
 - Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
 - Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles
- _____
- [3] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.*

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé^[4] :

Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux

Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchyliologiques, pastorales et forestières

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques^[4] :

Création d'une voie

Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante

Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle^[4] :

Création d'un espace public

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) : _____

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés : _____ Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : _____

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.
- Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux définition différés ? Oui Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui Non

[4] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

4.3 À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : _____

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL : _____

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) : _____

Nombre maximal de personnes accueillies : _____

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

5 À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 Architecte

Vous avez eu recours à un architecte^[5] : Oui Non

Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous :

Nom de l'architecte : Raes

Prénom : Vincent

Numéro : 21 Voie : Rue d'Auteuil

Lieu-dit :

Localité : Paris

Code postal : 7 5 0 1 6 BP : _____ Cedex : _____

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes : S14812PC

Conseil Régional de : ILE-DE-FRANCE

Téléphone : 0 1 4 2 0 8 9 6 2 0 ou Télécopie : _____ ou

Adresse électronique :

im.in.archi @ gmx.com

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous^[6] :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

[5] Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

[6] Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150 m² de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m²

5.2 Nature du projet envisagé

Nouvelle construction

Travaux sur construction existante

Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet concerne la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur structures fixes inclinées à 10°, orientées vers le sud et d'une hauteur de 2,4m et aussi des structures fixes inclinées à 15°, orientées vers le sud-est et d'une hauteur de 3,0m . Il se situe sur la commune de Duppigheim et Entzheim, sur une emprise clôturée totale de 21.26Ha dont 6.3Ha sur la commune de Entzheim. En plus des structures supportant les modules, le projet comprend cinq postes de transformation, deux poste de livraison et 3 citerne sur la commune de Duppigheim.

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé),

indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : _____

5.3 Informations complémentaires

• Nombre total de logements créés : _____ dont individuels : _____ dont collectifs : _____

• Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :

Logement Locatif Social _____ Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) _____ Prêt à taux zéro _____

Autres financements :

• Mode d'utilisation principale des logements :

Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :

Résidence principale Résidence secondaire

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser :

Piscine Garage Véranda Abri de jardin

Autres annexes à l'habitation :

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :

Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme

Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées

Autres, précisez : _____

• Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : _____

• Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce _____ 2 pièces _____

3 pièces _____ 4 pièces _____ 5 pièces _____ 6 pièces et plus _____

• Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol _____ et au-dessous du sol _____

• Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires

• Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

Transport Enseignement et recherche Action sociale

Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

5.4 Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

5.5 Destination des constructions et tableau des surfaces

(i) Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1^{er} janvier 2016.

Surfaces de plancher^[7] en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[8] (B)	Surface créée par changement de destination ^[9] (C)	Surface supprimée ^[10] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[9] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ^[11]						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt	136	0			136	
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m²)	136	0			136	

[7] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

[8] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[9] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

[10] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

[11] L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

(i) Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5.

Surface de plancher^[12] en m²

Destinations ^[13]	Sous-destinations ^[14]	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[15] (B)	Surface créée par changement de destination ^[16] ou de sous-destination ^[17] (C)	Surface supprimée ^[18] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[16] ou de sous-destination ^[17] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
	Surfaces totales (en m²)						

[12] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

[13] Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme.

[14] Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme.

[15] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[16] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

[17] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

[18] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.7 Stationnement**Nombre de places de stationnement**Avant réalisation du projet : Après réalisation du projet : **Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet**

Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro : Voie : Lieu-dit : Localité : Code postal :

Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro : Voie : Lieu-dit : Localité : Code postal : Nombre de places : Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) : **6 À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions**

(i) Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

 Démolition totale Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logements démolis : **7 Participation pour voirie et réseaux**

(i) Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.

7.1 Pour un particulier
 Madame Monsieur

Nom

Prénom

7.2 Pour une personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom

Prénom

Adresse : Numéro : Voie : Lieu-dit : Localité : Code postal : BP : Cedex : Adresse électronique : @

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale : **8 Informations pour l'application d'une législation connexe****Indiquez si votre projet :**

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L. 181-1 du code de l'environnement
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L. 411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
- porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
- déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre

2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation

- relève de l'article L. 632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

- a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme

Précisez laquelle :

- est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L. 712-3 du code de l'énergie

Indiquez également si votre projet :

- (i)* Informations complémentaires
- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
 - se situe dans les abords d'un monument historique

- porte sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques

9 Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

Je certifie exacts les renseignements fournis.

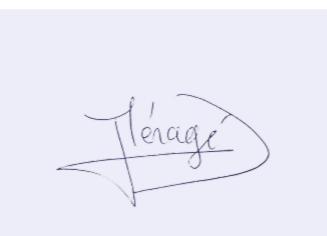
Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code général des impôts.

Je suis également informé(e), qu'à l'issue des travaux, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux pour le calcul des impositions^[19].

Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

À NANTERRE

Fait le 2 9 / 1 1 / 2 0 2 4



Signature du (des) demandeur(s)

Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

10 Pour un permis d'aménager un lotissement

En application de l'article L. 441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Information à remplir sur le professionnel sollicité :

architecte paysagiste-concepteur

Nom

Prénom

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique :

@ _____

Pour les architectes uniquement :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes : _____

Conseil régional de : _____

[19] La déclaration est à effectuer sur l'espace sécurisé depuis le site impots.gouv.fr

Références cadastrales : fiche complémentaire

(i) Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : _____ Section : 6 _____ Numéro : 4 2 0 _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 65 315

Préfixe : _____ Section : 2 9 _____ Numéro : 3 7 3 _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 5 728

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Superficie totale du terrain (en m²) : 71 043

Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi

n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Le responsable de traitement est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère de la transition écologique, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère de la transition écologique, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante* [\[20\]](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929).

Vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :

- à l'adresse suivante : rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr
- ou par courrier (avec copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits) à l'adresse suivante :

Ministère de la transition écologique
Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

À l'attention du Délégué à la protection des données
SG/DAJ/AJAG1-2
92055 La Défense cedex

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier :

À l'attention du délégué à la protection des données
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 Paris Cedex 07



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

① Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme.

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.

Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées

ci-dessous [Art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national...)^[20] ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [Art. L.112-13 du code de la construction et de l'habitation]. Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [Art. A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
<input checked="" type="checkbox"/> PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ^[21]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ^[21]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ^[21]	1 exemplaire par dossier

* <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929>

[20] Se renseigner auprès de la mairie.

[21] Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager.

2 Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
<input type="checkbox"/> PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un cœur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un cœur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PC10 -2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
<input checked="" type="checkbox"/> PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a] du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b] du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur un site Natura 2000 en application de l'article L. 414-4 du code de l'environnement :	
<input type="checkbox"/> PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'Art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c] du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif:	
<input type="checkbox"/> PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d] du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :	
<input type="checkbox"/> PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e] du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :	
<input type="checkbox"/> PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f] du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un agrément :	
<input type="checkbox"/> PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g] du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :	
<input type="checkbox"/> PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h] du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :	
<input type="checkbox"/> PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i] du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique ou la réglementation environnementale :

<input type="checkbox"/> PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 122-22 et R. 122-23 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j] du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
OU	
<input type="checkbox"/> PC 16-1-1. Le formulaire attestant la prise en compte des exigences de performance énergétique et environnementale et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie en application de l'article R. 122-24-1 et R. 122-24-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j] du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :	
<input type="checkbox"/> PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k] du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :	
<input type="checkbox"/> PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l] du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet fait l'objet d'une concertation :	
<input type="checkbox"/> PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m] du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:	
<input checked="" type="checkbox"/> PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n] du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :	
<input type="checkbox"/> PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 o] du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :	
<input type="checkbox"/> PC 16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :	
<input type="checkbox"/> PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :	
<input type="checkbox"/> PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800 m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :	
<input type="checkbox"/> PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez un dépassement de COS (coefficent d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :	
<input type="checkbox"/> PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3 ^e de l'article L.831-1 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez un dépassement de COS (coefficent d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :	
<input type="checkbox"/> PC22. Un document prévu aux articles R. 171-1 à R. 171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2 ^e de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un défrichement :	
<input type="checkbox"/> PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :	
<input type="checkbox"/> PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un permis de démolir :	
<input type="checkbox"/> PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :	
<input type="checkbox"/> PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un lotissement :	
<input type="checkbox"/> PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1 ^{er} al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

<input type="checkbox"/> PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22-1 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :	
<input type="checkbox"/> PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m ² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :	
<input type="checkbox"/> PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :	
<input type="checkbox"/> PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :	
<input type="checkbox"/> PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le projet est soumis à la redevance bureaux :	
<input type="checkbox"/> PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
OU	
<input type="checkbox"/> PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :	
<input type="checkbox"/> PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :	
<input type="checkbox"/> PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :	
<input type="checkbox"/> PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article R. 146-14 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :	
<input type="checkbox"/> PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu à l'article R. 122-11 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
<input type="checkbox"/> PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 122-11 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique

Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :	
<input type="checkbox"/> PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 112-13 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :	
<input type="checkbox"/> PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 112-9 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	
<input type="checkbox"/> PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
<input type="checkbox"/> PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :	
<input type="checkbox"/> PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :	
<input type="checkbox"/> PC44. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.126-20 et L.183-14 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France
Si votre projet est soumis, au titre du code du tourisme, à une autorisation de location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme tenant lieu d'autorisation d'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> PC 45. Un document contenant la mention et les éléments prévus au 1) de l'article R. 324-1-7 du code du tourisme.	1 exemplaire par dossier



ANNEXE

Bordereau de dépôt des pièces jointes lorsque le projet comporte des démolitions

i Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.

1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
<input type="checkbox"/> A1. Un plan de masse des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver [Art. R. 451-2 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A2. Une photographie du ou des bâtiments à démolir [Art. R. 451-2 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

2 Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
Si votre projet porte sur la démolition totale d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> A3. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A4. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la démolition partielle d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> A5. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A6. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A7. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte aux parties conservées du bâtiment [Art. R. 451-3 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet de démolition est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> A8. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte au patrimoine protégé [Art. R. 451-4 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**DECISION PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS ET DE RESPONSABILITES
A LA DIRECTRICE DE ZONE NORD ET EST**

EXTRAIT

Le soussigné, Didier Hellstern, agissant en sa qualité de Directeur Développement France d'EDF Renouvelables France, dûment habilité par délégation de pouvoirs et des responsabilités, ci-après, le « **Délégué** »,

Etant précisé :

- qu'EDF Renouvelables est Présidente d'EDF Renouvelables France, société par actions simplifiée au capital de 100.500.000 euros, dont le siège est à Cœur Défense – Tour B – 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92 932 Paris La Défense Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 434 689 915,
- Qu'EDF Renouvelables est également Présidente de Futuren, société par actions simplifiée au capital de 1.714.434,87 euros, dont le siège est à Cœur Défense –100, Esplanade du Général de Gaulle, 92 932 Paris La Défense, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 423 127 281,
- Que Futuren est Présidente de Futuren Asset Management, société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros, dont le siège est au 1330 avenue JRGG de la Lauzière, Europarc de Pichaury, Bât B9, BP 80199, 13795 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 804 081 784,
- Que Futuren Asset Management est Présidente de Royal Wind, société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège est au 1330 avenue JRGG de la Lauzière, Europarc de Pichaury, Bât B9, BP 80199, 13795 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 484 022 892,
- Que Futuren Asset Management est Présidente de Theowatt, société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège est au 1330 avenue JRGG de la Lauzière, Europarc de Pichaury, Bât B9, BP 80199, 13795 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 494 606 684,
- que Futuren, Futuren Asset Management, Theowatt, ou Royal Wind sont Présidente de société(s) ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre et/ou la prise de participation dans des sociétés ayant cet objet ou cette activité,
- qu'EDF Renouvelables France est Présidente, Directeur Général ou Gérante de société(s) ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre, photovoltaïque et/ou d'un ou plusieurs systèmes de stockage, et/ou la prise de participation dans des sociétés ayant cet objet ou cette activité,

Agissant au nom et pour le compte de :

- EDF Renouvelables France,
- Futuren,
- Futuren Asset Management,
- Theowatt,
- Royal Wind,
- d'EGM Wind et des sociétés dont EGM Wind est Présidente,
- des Société(s) dont EDF Renouvelables France, Futuren, Futuren Asset Management, Theowatt, et/ou Royal Wind sont Présidente, Directeur Général ou Gérante et ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre, photovoltaïque et/ou d'un ou plusieurs systèmes de stockage, et/ou la prise de participation dans des sociétés

ayant cet objet ou cette activité (hormis les sociétés Luxel, Oryx, Oryon et leurs filiales respectives ainsi que la société Green Lighthouse Développement et ses filiales),

ci-après, les « **Sociétés Rattachées** ».

Le Délégué a décidé de déléguer à Madame Jennifer Menage, en sa qualité de Directrice de Zone Nord et Est, ci-après le « **Délégué** », dans le cadre de ses attributions et aux conditions ci-après définies, une partie de ses pouvoirs.

En sa qualité de Directrice de Zone Nord et Est, le Délégué est responsable au sein des Sociétés Rattachées de piloter le développement des projets éoliens terrestres, photovoltaïques au sol et flottants et de stockage d'énergie, ainsi que les ouvrages de raccordement qui y sont rattachés, situés dans la zone Nord et Est¹ (ci-après les « **Projets** ») jusqu'à leur réception provisoire dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité, de délai et de coût. Dans ces domaines, le Délégué dispose des compétences, de l'autorité et des moyens nécessaires pour superviser et assurer notamment :

- (i) la sécurité et la protection de la santé des personnes placées sous son autorité, notamment dans les agences de développement relevant de son périmètre géographique, et à l'exception des pouvoirs spécifiques attribués par ailleurs aux responsables des sites multi-entreprises ou multi-Directions, tels que notamment les sites de Paris La Défense, Le Blasco (Montpellier), Colombiers, Nantes, Lyon,
- (ii) la définition, en concertation avec la Direction Développement France, de la stratégie de développement des Projets relevant de son périmètre géographique ainsi que sa mise en œuvre, allant de l'identification de nouveaux Projets potentiels jusqu'à leur réalisation, à savoir jusqu'à la réception provisoire de chaque Projet et à son transfert à la Direction OMEGA – Opérations, Maintenance et Gestion d'Actifs d'EDF Renouvelables France,
- (iii) le développement et l'entretien de relations avec les acteurs locaux clés.

Pour l'exercice de ces missions, le Délégué délègue les pouvoirs suivants, au nom et pour le compte des Sociétés Rattachées, dans la zone Nord et Est et sur le périmètre des activités qui lui sont rattachées, **dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et des procédures applicables à EDF Renouvelables et ses filiales et participations, et notamment celles concernant le droit du travail, le droit de la concurrence, la gouvernance, la santé-sécurité, le budget, les achats et les investissements, et dans les limites d'engagement figurant en Annexe, que le Délégué devra respecter et faire respecter** :

[...]

2. Concernant les Projets :

- Prendre toutes dispositions nécessaires concernant les Projets en vue de :
 - o faire tous actes à l'égard de l'administration et des tiers notamment au titre de la réglementation administrative et/ou environnementale applicable, afin de :
 - signer toute demande de certificat de projet, demande de permis de construire, déclaration préalable de travaux, demande d'autorisation environnementale, demande « au cas par cas », déclaration IOTA ou ICPE, demande d'autorisation de défrichement, demande de dérogation « CNPN », demande de contrat d'achat d'électricité ou de complément de rémunération, ou toute

¹ La Zone Nord et Est étant définie par les régions suivantes : Normandie, Île-de-France, Centre-Val de Loire, Hauts-de-France, Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté.

autre demande nécessaire à l'obtention des autorisations nécessaires au développement, à la construction ou à l'exploitation d'un Projet ;

- effectuer toute déclaration préalable pour l'installation de mâts de mesure ;
- négocier et signer toute promesse de bail et toute promesse de servitude suivant les modèles validés par la Direction Juridique du groupe EDF Renouvelables ;
- répondre à tout appel d'offres, appel à manifestation d'intérêt, seul ou en groupement, visant la maîtrise foncière des Projets, à condition que les réponses respectent les critères internes en vigueur ;
- Négocier et signer tous contrats de prestations de services nécessaires pour le développement des Projets ; à cet effet, mettre à disposition les moyens humains et matériels d'EDF Renouvelables France ;
- Négocier et signer tous contrats d'apport d'affaires (sans commission liée au succès) nécessaires pour le développement des Projets suivant le modèle validé par la Direction Juridique du groupe EDF Renouvelables ;
- Faire tous actes d'exécution des contrats visés au présent article et signer tous accords, avenants et lettres de résiliation s'y rapportant ; engager les dépenses y afférentes.

*
**

D'une façon générale et aux effets ci-dessus, le Délégataire a la faculté de :

- Déléguer sa signature ;
- Désigner l'un de ses collaborateurs pour le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement pour des raisons d'organisation interne, étant précisé qu'un tel remplacement ne constitue pas une délégation de pouvoirs et n'emporte pas le transfert de la responsabilité pénale du Délégataire à son remplaçant.

[...]

La présente délégation est accordée pour la durée des fonctions de Directrice de Zone Nord et Est. Elle expirera automatiquement le jour où cesseront ces fonctions ou, alternativement, si le Délégataire y met fin. Dans le cas où le Délégataire n'exercerait plus qu'une partie des fonctions prévues, la portée de la présente délégation sera automatiquement réduite à due concurrence. La présente délégation étant donnée au nom et pour le compte des Sociétés Rattachées, déléguants personnes morales, le changement de représentant légal ou de représentant personne physique des Sociétés Rattachées ne mettra pas fin à la présente délégation, qui continuera à produire ses effets, sans interruption aucune. Il est précisé que le Délégant se réserve la faculté de suspendre ou de retirer à tout moment les pouvoirs délégués par le présent acte.

[...]

La présente délégation prend effet le 28 février 2022.

Bon pour délégation de pouvoirs et de responsabilités



Didier HELLSTERN

Directeur Développement France

14 mars 2022

Bon pour acceptation de pouvoirs et de responsabilités



Jennifer MENAGE

Directrice de Zone Nord et Est

11 mars 2022

Greffre du Tribunal de Commerce de Nanterre

4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2001B00892

Code de vérification : HHDcdv2K38
<https://www.infogreffre.fr/controle>

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 5 septembre 2022

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	434 689 915 R.C.S. Nanterre
Date d'immatriculation	20/02/2001
Dénomination ou raison sociale	EDF Renouvelables France
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social	100 500 000,00 Euros
Adresse du siège	-Coeur Défense-Tour B - 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex
Durée de la personne morale	Jusqu'au 20/02/2100
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président	
Dénomination	EDF Renouvelables
Forme juridique	Société anonyme
Adresse	Coeur Défense Tour B 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex
Commissaire aux comptes titulaire	
Dénomination	KPMG S.A
Forme juridique	Société anonyme
Adresse	Tour Eoho 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Cedex
Immatriculation au RCS, numéro	775 726 417 RCS Nanterre

SOCIETE RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

- Mention n° 44082 du 10/08/2020 Opération de fusion à compter du 06/08/2020. Société(s) ayant participé(s) à l'opération : EDF RENOUVELABLES OUTRE MER, SAS, Coeur Défense Tour B 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris La Défense Cedex (RCS Nanterre 389475294)
- Mention n° 68105 du 02/07/2021 Opération de fusion à compter du 19/02/2021. Société(s) ayant participé à l'opération : THEOLIA FRANCE (société absorbée), Société par actions simplifiée à associé unique, 77 Rue Samuel Morse 34000 Montpellier (RCS Montpellier 480 039 825)
- Mention n° 93338 du 23/09/2021 Opération de fusion à compter du 01/03/2021. Société(s) ayant participé à l'opération : THEOLIA FRANCE, SAS, 77 rue Samuel Morse, immeuble Alliance 2, 34000 Montpellier (RCS Montpellier 480039825)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	-Coeur Défense-Tour B - 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex
Activité(s) exercée(s)	La participation financière directe ou indirecte, par tous moyens, dans toute opération, entreprise, société ou groupement industriel ou commercial, en particulier dans le domaine de l'énergie et dans tout autre domaine, l'achat et la vente de tous biens immeubles, bâti ou non, situés tant en France qu'à l'étranger ainsi que toutes activités annexes et connexes, financières, immobilières et autres ayant pour conséquences directes ou indirectes, de faciliter cette activité assurer tout particulièrement toutes prestations de services dans les domaines relevant de l'activité ci-dessus
Date de commencement d'activité	05/01/2001
Origine du fonds ou de l'activité	Création

Greffre du Tribunal de Commerce de Nanterre

4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2001B00892

Mode d'exploitation

Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. *Rodez*
R.C.S. *Aix-en-Provence*
R.C.S. *Marseille*
R.C.S. *Tarascon*
R.C.S. *Toulouse*
R.C.S. *Bordeaux*
R.C.S. *Béziers*
R.C.S. *Montpellier*
R.C.S. *Nantes*
R.C.S. *Saint-Nazaire*
R.C.S. *Mende*
R.C.S. *Strasbourg*
R.C.S. *Lyon*
R.C.S. *Poitiers*
R.C.S. *Pointe-à-Pitre*

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention du 10/09/2002
- Mention du 13/01/2003

Mise en harmonie des statuts avec la loi 2001-420 du 15 mai 2001 -
FUSION ABSORPTION DE LA SOCIETE ENERGIE DU MIDI SARL
(RCS BEZIERS B 421044520) A COMPTER DU 27/12/2002



FIN DE L'EXTRAIT

Greffé du Tribunal de Commerce de Nanterre

4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2017B10146

Code de vérification : ZI9HGU0dxv
<https://www.infogreffre.fr/controle>

**Extrait Kbis****EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**
à jour au 25 octobre 2022**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

Immatriculation au RCS, numéro	833 201 767 R.C.S. Nanterre
Date d'immatriculation	08/11/2017
Dénomination ou raison sociale	CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE LA ZONE DE DESSERREMENT DE STRASBOURG
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social	5 000,00 Euros
Adresse du siège	Cœur Défense-Tour B 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex
Activités principales	Réalisation et exploitation d'installations solaires photovoltaïques destinées à produire de l'électricité ainsi que toutes activités annexes et connexes que nécessiterait son objet social.
Durée de la personne morale	Jusqu'au 08/11/2116
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES**Président**

Dénomination	EDF Renouvelables France
Forme juridique	Société par actions simplifiée à associé unique
Adresse	100 Esplanade du Général de Gaul -Coeur Défense-Tour B - 92932 Paris la Défense Cedex
Immatriculation au RCS, numéro	434 689 915 RCS Nanterre

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	KPMG S.A
Forme juridique	Société anonyme
Adresse	2 Avenue Gambetta Tour Eqho 92066 Paris La Défense Cedex
Immatriculation au RCS, numéro	775 726 417 RCS Nanterre

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	Cœur Défense-Tour B 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex
Activité(s) exercée(s)	Réalisation et exploitation d'installations solaires photovoltaïques destinées à produire de l'électricité ainsi que toutes activités annexes et connexes que nécessiterait son objet social.
Date de commencement d'activité	26/10/2017
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Greffé du Tribunal de Commerce de Nanterre

4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2017B10146

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Strasbourg

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Tableau récapitulatif du foncier concerné par les structures photovoltaïques

Parcelles concernées	Parcelle d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m ²)	Surface de la zone clôturée (Ha)	Surface projetée au sol de l'ensemble des capteurs solaires (Ha)	Adresse Lieu-dit	Commune
	6 420	65 315	6,30	1,93	AERODROME	67 960 - Entzheim
	6 418	1 215				
	29 373	5 728				
		72 258				

- Localisation générale du projet au 1/25000
- Vue aérienne au 1/3000
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet 1/3000

PC1- PLANS DE SITUATION DU TERRAIN

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

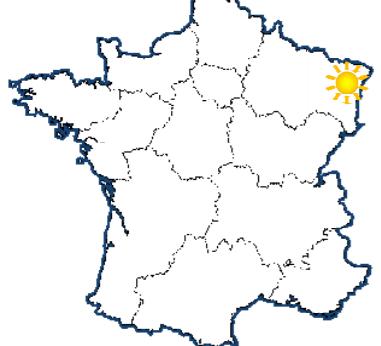

EDF
renouvelables

EDF Renouvelables France
43 Boulevard des Bouvets
92000 Nanterre

LOCALISATION GÉNÉRALE
DU PROJET

Légende

Localisation de la
Centrale photovoltaïque



Echelle 1/25000 au format A3

0 500 1000m

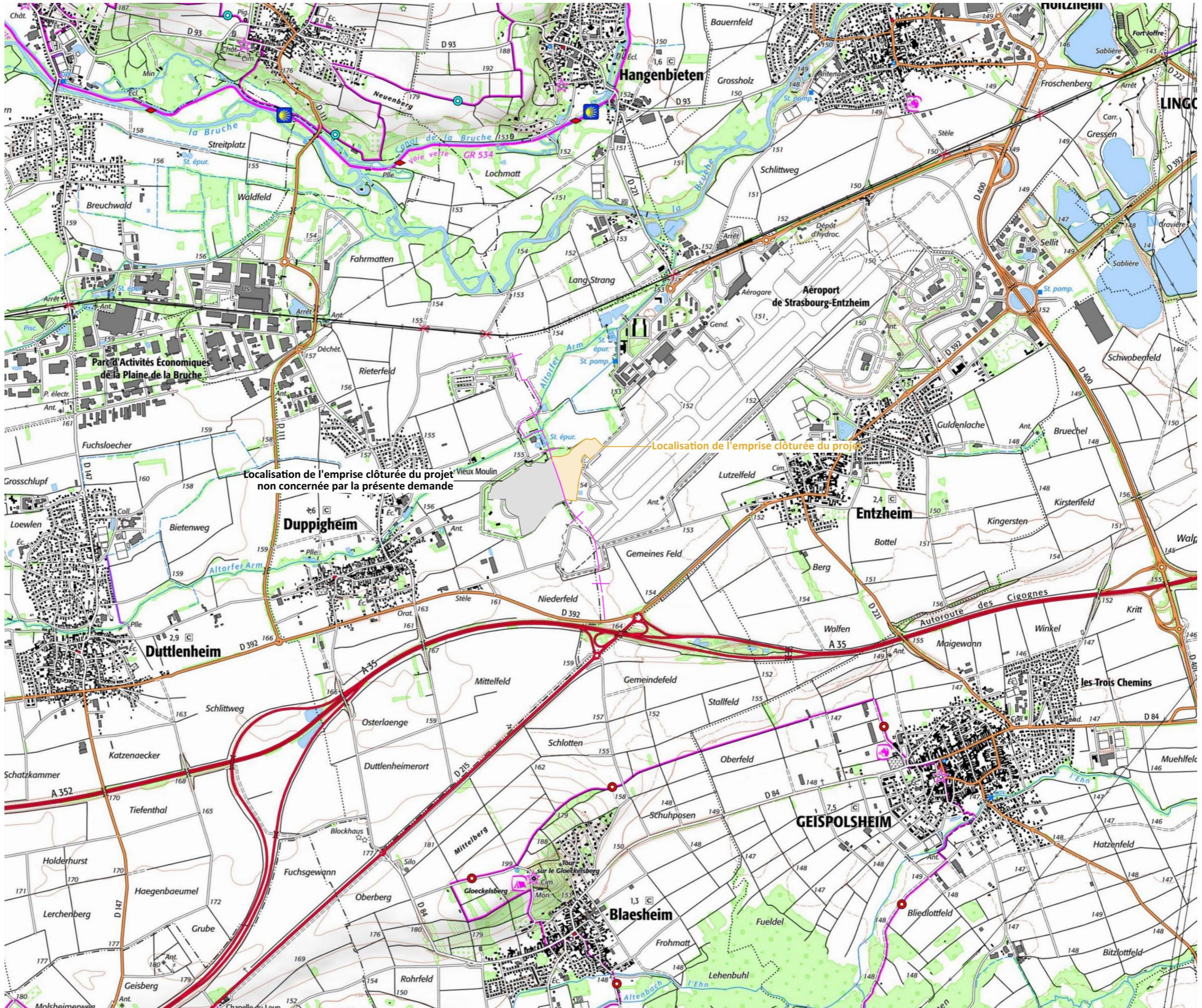


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

 edf
renouvelables

EDF Renouvelables France
43 Boulevard des Bouvets
92000 Nanterre



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
DE LA ZONE DE DESSERREMENT
DE STRASBOURG
COMMUNE D'ENTZHEIM

VUE AÉRIENNE

Légende

Localisation de la Centrale photovoltaïque



Aeroport de Strasbourg Commune de Entzheim

min d'exploitation

Localisation de l'emprise clôturée non concernée par la présente demande

Localisation de l'emprise clôturée

Echelle 1/3000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 165000€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
43 Boulevard des Bouvets
92000 Nanterre

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
DE LA ZONE DE DESSERREMENT
DE STRASBOURG
COMMUNE D'ENTZHEIM

PLAN CADASTRAL DU FONCIER CONCERNÉ PAR LE PROJET

Légende

- | | |
|--|--|
| | Clôture existante ou à créer |
| | Clôture non concernée par la présente demande |
| | Parcelles cadastrales concernées par le projet |
| | Parcelles cadastrales |
| | Voiries existantes |
| | Bâtiments existants |
| | Limite de lieu-dit |
| | Limite de commune |

Echelle 1/3000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 946 B.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
43 Boulevard des Bouvets
92000 Nanterre



- Plan de masse topographique- Etat existant- au 1/3000ème
- Plan de masse général du projet au 1/3000ème
- Plan de masse général du projet avec fond aérien au 1/3000ème
- Plans de masse de l'emprise du projet au 1/1000ème

PC2- PLANS DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

**EDF**
renouvelables

EDF Renouvelables France
43 Boulevard des Bouvets
92000 Nanterre

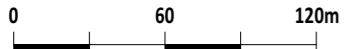
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
DE LA ZONE DE DESSERREMENT
DE STRASBOURG
COMMUNE D'ENTZHEIM

PLAN DE MASSE
TOPOGRAPHIQUE
ETAT EXISTANT

Légende

- Clôture existante ou à créer
- Clôture non concernée par la présente demande
- Parcelles cadastrales concernées par le projet
- Parcelles cadastrales
- Voiries existantes
- Bâtiments existants
- Limite de lieu-dit
- Limite de commune
- Végétation existante
- Végétation à supprimer
- Talus à supprimer
- Courbes de niveaux

Echelle 1/3000 au format A3



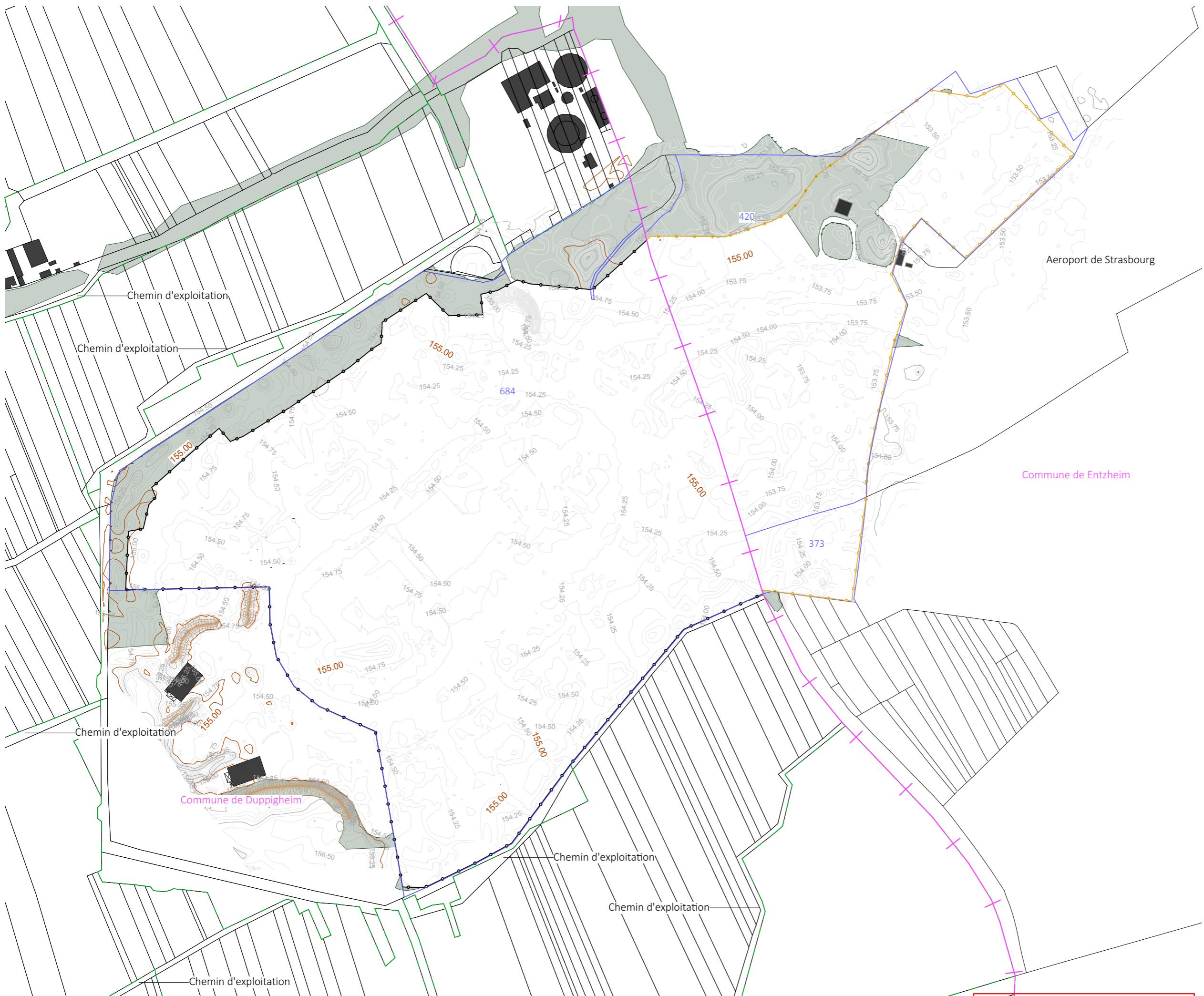
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
43 Boulevard des Bouvets
92000 Nanterre





PLAN DE MASSE
PPRI
ETAT PROJET

Légende

- Structures photovoltaïques
- Structures photovoltaïques non concernées par la présente demande
- Poste de transformation
- Clôture existante ou à créer
- Clôture non concernée par la présente demande
- Parcelles cadastrales concernées par le projet
- Parcelles cadastrales
- Voiries existantes
- Bâtiments existants
- Limite de lieu-dit
- Limite de commune

Echelle 1/3000 au format A3
0 60 120m

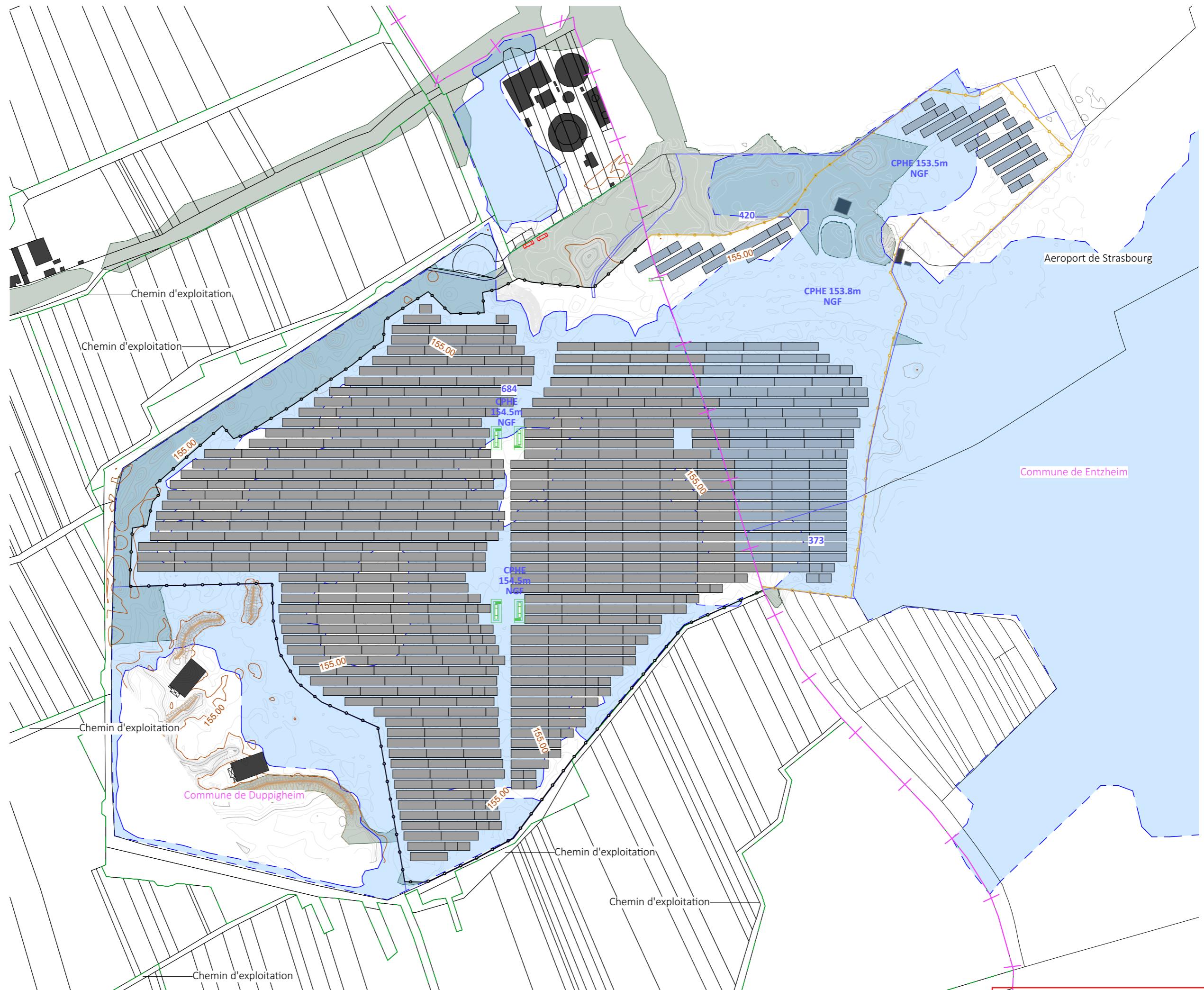


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

 edf
renouvelables

EDF Renouvelables France
43 Boulevard des Bouvets
92000 Nanterre





DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
DE LA ZONE DE DESSERREMENT
DE STRASBOURG
COMMUNE D'ENTZHEIM

PLAN DE MASSE DU PROJET

Légende

-  Structures photovoltaïques
 -  Structures photovoltaïques non concernées par la présente demande
 -  Poste de livraison
 -  Poste de transformation
 -  Clôture existante ou à créer
 -  Clôture non concernée par la présente demande
 -  Piste périphérique légère
 -  Piste existante réutilisée
 -  Citerne
 -  Parcelles cadastrales concernées par le projet
 -  Parcelles cadastrales
 -  Voiries existantes
 -  Bâtiments existants
 -  Limite de commune
 -  Végétation existante
 -  Courbes de niveaux
 -  Zone d'exclusion

Echelle 1/3000 au format A3

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 165000€
533 863 946 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
43 Boulevard des Bouvets
92000 Nanterre

PC2

PAGE 25 / 71

PLAN DE MASSE
DU PROJET AVEC VUE AERIENNE

Légende

- Structures photovoltaïques
- Structures photovoltaïques non concernées par la présente demande
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Clôture existante ou à créer
- Clôture non concernée par la présente demande
- Piste périphérique légère
- Piste existante réutilisée
- Citerne
- Zone d'exclusion

Echelle 1/3000 au format A3
0 60 120m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
43 Boulevard des Bouvets
92000 Nanterre



PLAN DE MASSE EMPRISE N°1

Légende

- Structures photovoltaïques
 - Structures photovoltaïques r
 - concernées par la
 - présente demande
 - Poste de livraison
 - Poste de transformation
 - Clôture existante ou à créer
 - Clôture non concernée
 - par la présente demande
 - Piste périphérique légère
 - Piste existante réutilisée
 - Citerne
 - Parcelles cadastrales
 - concernées par le projet
 - Parcelles cadastrales
 - Voiries existantes
 - Limite de commune
 - Courbes de niveaux
 - Zone d'exclusion
- Echelle 1/1000 au format A3
- 0 20 40m

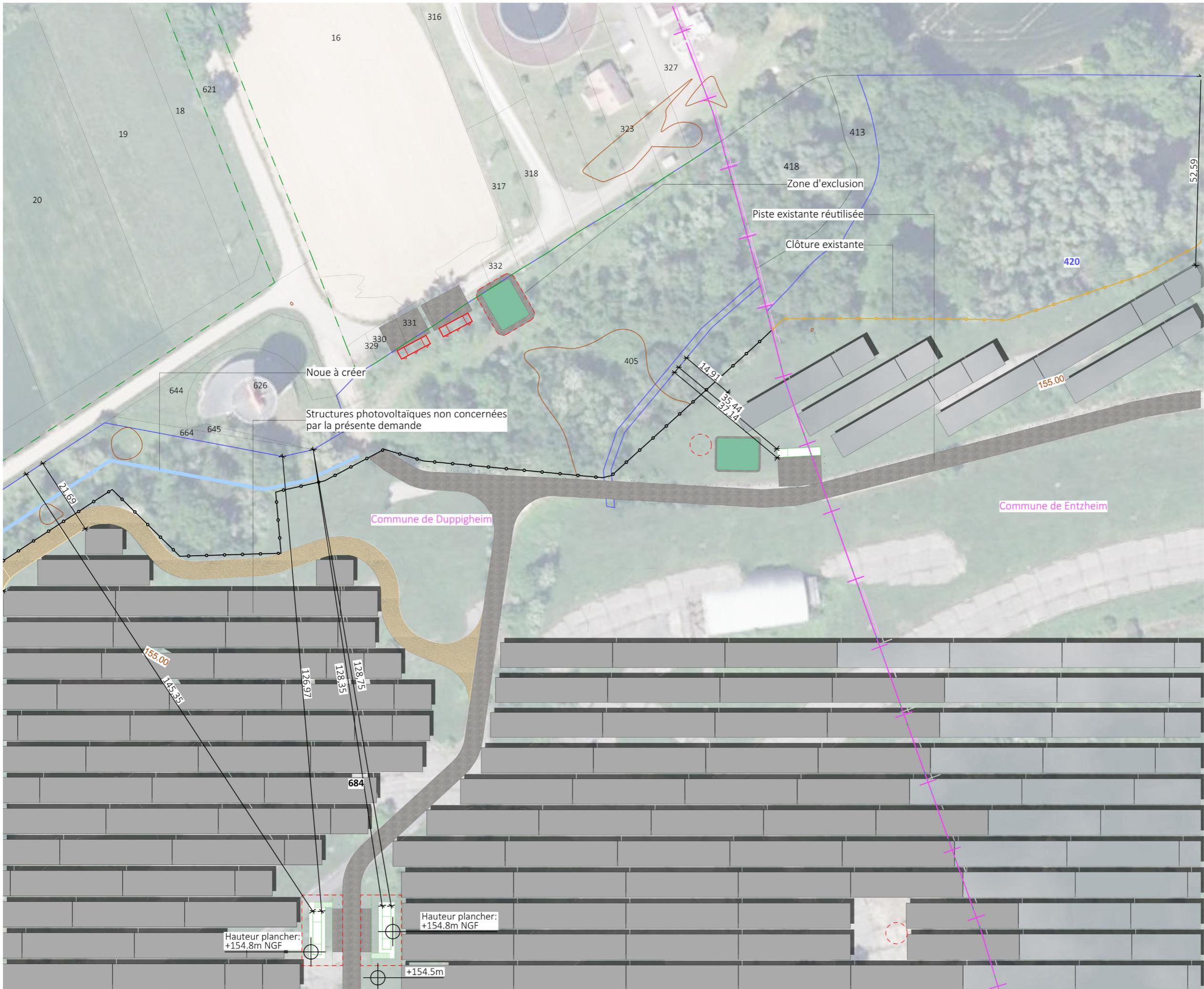


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF
renouvelables
EDF Renouvelables France
43 Boulevard des Bouvets
92000 Nanterre



PLAN DE MASSE EMPRISE N°2

Légende

- Structures photovoltaïques
- Structures photovoltaïques non concernées par la présente demande
- Clôture existante ou à créer
- Piste périphérique légère
- Piste existante réutilisée
- Parcelles cadastrales concernées par le projet
- Parcelles cadastrales
- Voiries existantes
- Zone d'exclusion

Echelle 1/1000 au format A3



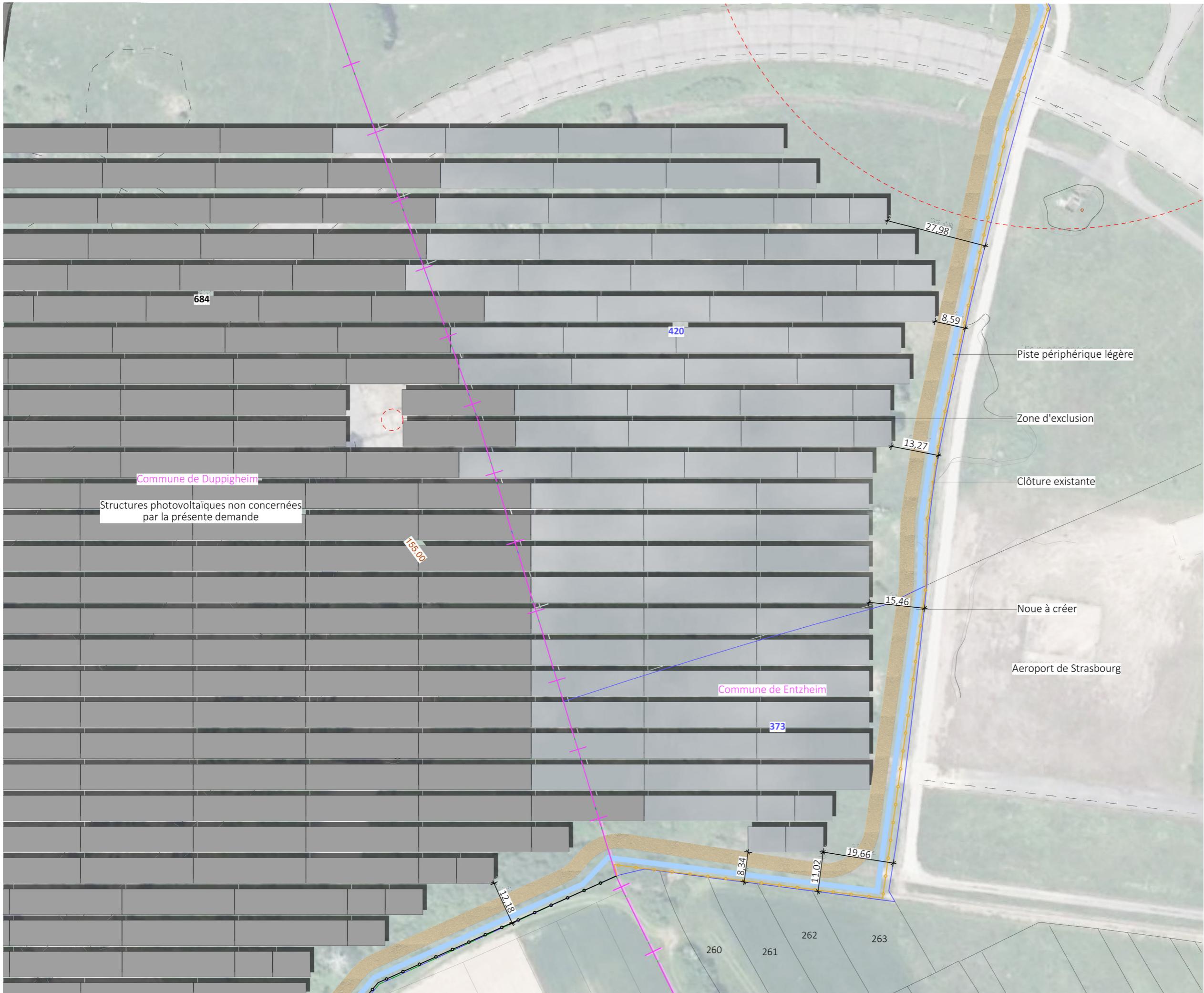
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
 06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
 43 Boulevard des Bouvets
 92000 Nanterre





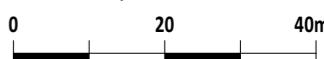
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
DE LA ZONE DE DESSERLEMENT
DE STRASBOURG
COMMUNE D'ENTZHEIM

PLAN DE MASSE EMPRISE N°3

Légende

- Structures photovoltaïques
- Structures photovoltaïques non concernées par la présente demande
- Clôture existante ou à créer
- Clôture non concernée par la présente demande
- Piste périphérique légère
- Piste existante réutilisée
- Parcelles cadastrales concernées par le projet
- Parcelles cadastrales
- Voies existantes
- Limite de commune
- Courbes de niveaux
- Zone d'exclusion

Echelle 1/1000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
43 Boulevard des Bouvets
92000 Nanterre

- Plan de Localisation des Coupes AA' et BB' - 1/3000ème

- Coupe AA' - Etat existant et projeté 1/2000 et 1/1000

- Coupe BB' - Etat existant et projeté 1/1500 et 1/750

- Coupe d'une structure photovoltaïque 1/25

PC3- PLANS EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

**EDF**
renouvelables

EDF Renouvelables France
43 Boulevard des Bouvets
92000 Nanterre

PLAN DE LOCALISATION

DES COUPES AA', BB' ET CC'

Légende

- Structures photovoltaïques
- Structures photovoltaïques non concernées par la présente demande
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Clôture existante ou à créer
- Clôture non concernée par la présente demande
- Piste périphérique légère
- Piste existante réutilisée
- Citerne
- Zone d'exclusion

Echelle 1/3000 au format A3
0 60 120m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

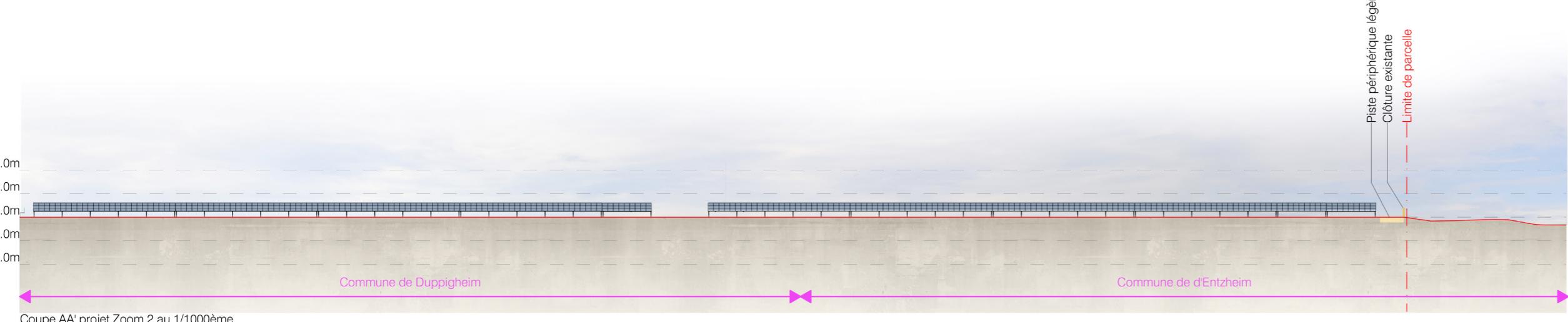
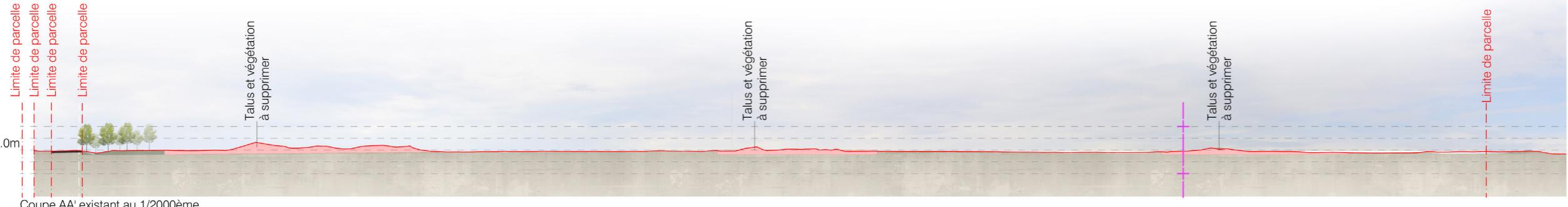


EDF Renouvelables France
43 Boulevard des Bouvets
92000 Nanterre



COUPE AA'
ETAT EXISTANT ET PROJETÉ

Légende



Echelle 1/2000 au format A3
0 40 80m
Echelle 1/1000 au format A3
0 20 40m

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS


EDF
renouvelables

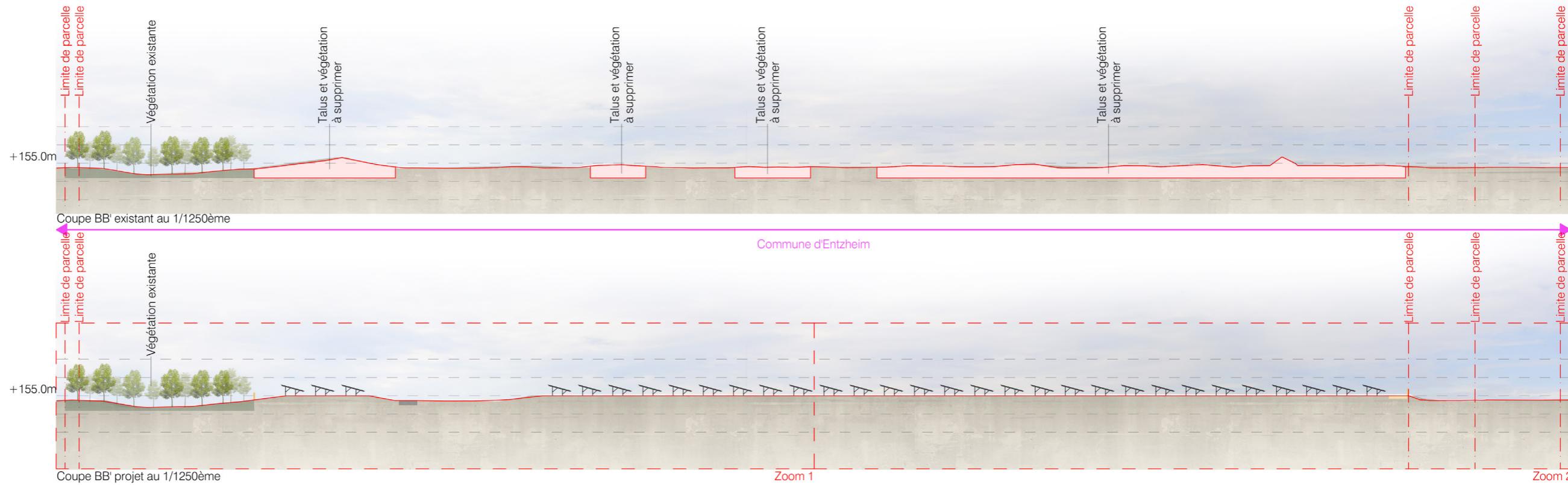
EDF Renouvelables France
43 Boulevard des Bouvets
92000 Nanterre

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
DE LA ZONE DE DESSERREMENT
DE STRASBOURG
COMMUNE D'ENTZHEIM

COUPE BB'
ETAT EXISTANT ET PROJETÉ

Légende

- Structures photovoltaïques
- Clôture existante ou à créer
- Piste existante réutilisée
- Piste légère
- Végétation à supprimer
- Poste de transformation



Echelle 1/1500 au format A3

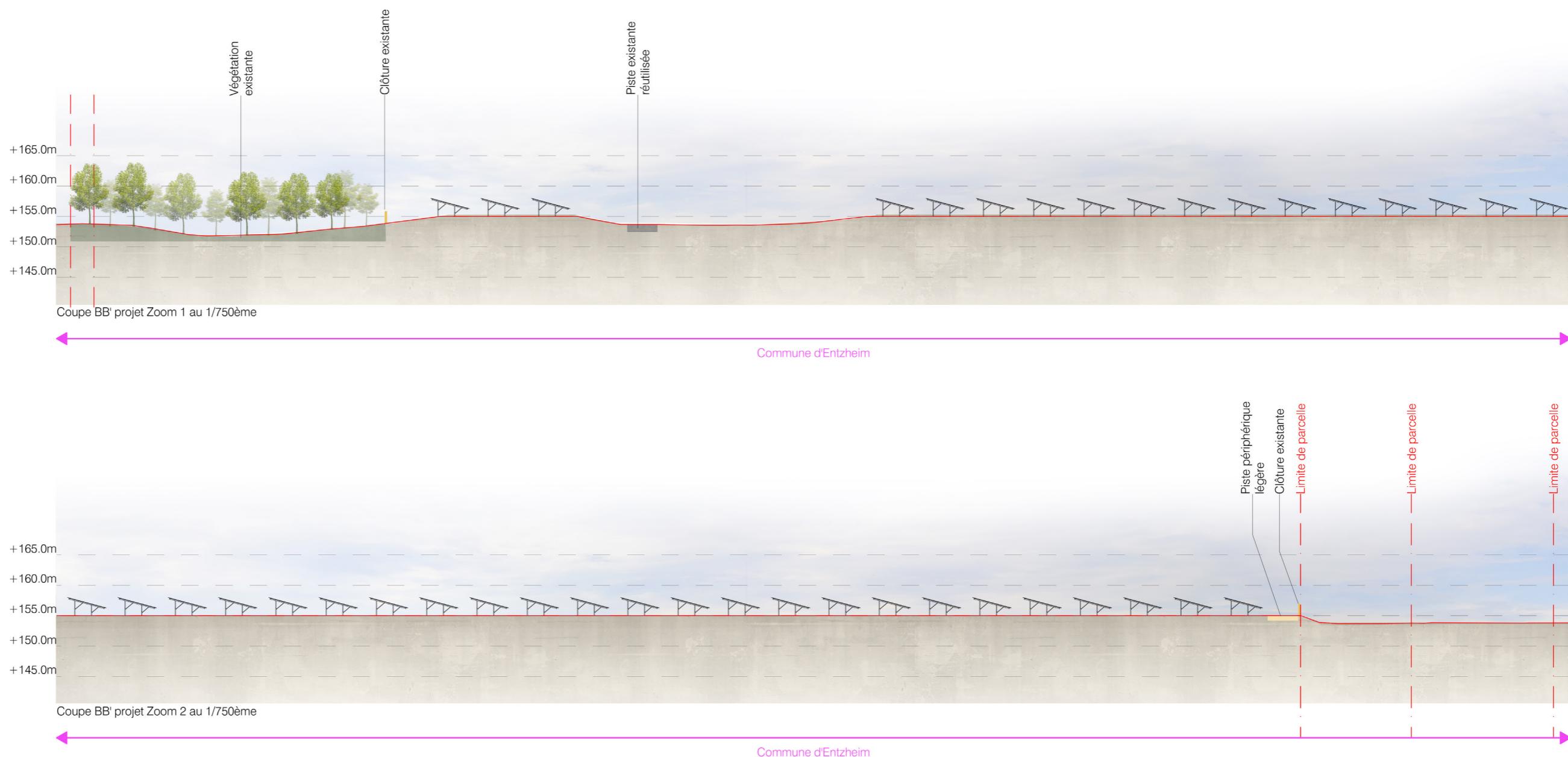
Echelle 1/750 au format A3

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

 edf
renouvelables

EDF Renouvelables France
43 Boulevard des Bouvets
92000 Nanterre



COUPE D'UNE STRUCTURE
PHOTOVOLTAÏQUE

Légende

Caractéristiques d'une structure photovoltaïque :

Hauteur de 2.40m
Longueur de 30.00m
Longueur de 10.40m
Largeur de 6.9 m
Inclinaison de 10 degrés
Largeur projetée au sol de 6,8 m
Terrain naturel :
+155.00 NGF

Fondation par pieux battus dans le sol à 3 m de profondeur

Echelle 1/25 au format A3

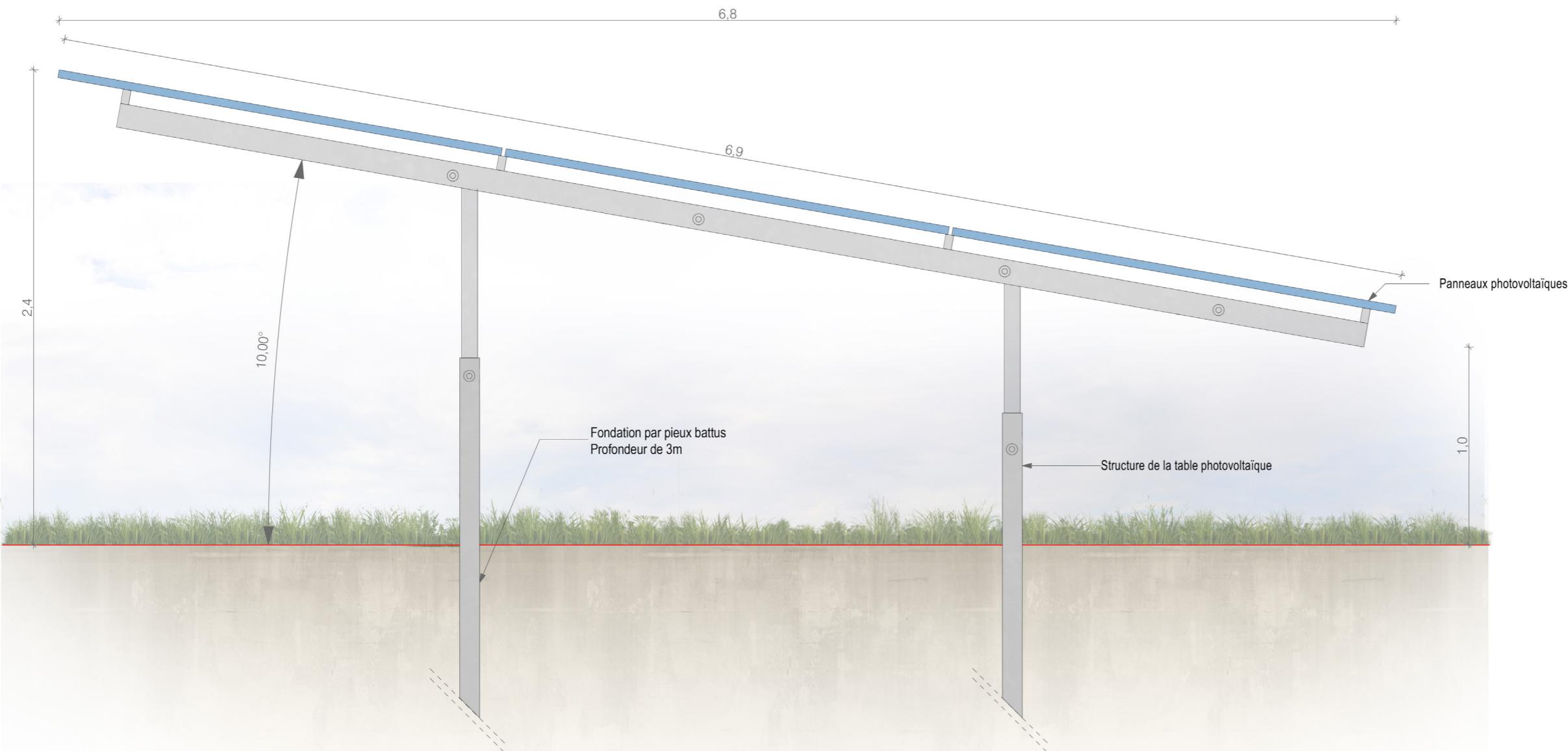


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
43 Boulevard des Bouvets
92000 Nanterre



COUPE D'UNE STRUCTURE
PHOTOVOLTAÏQUE

Légende

Caractéristiques d'une structure photovoltaïque :

Hauteur de 2.40m
Longueur de 30.00m
Longueur de 10.40m
Largeur de 6.9 m
Inclinaison de 10 degrés
Largeur projetée au sol de 6,8 m
Terrain naturel :
+155.00 NGF

Fondation par micro-pieux dans le sol à
2,5m de profondeur

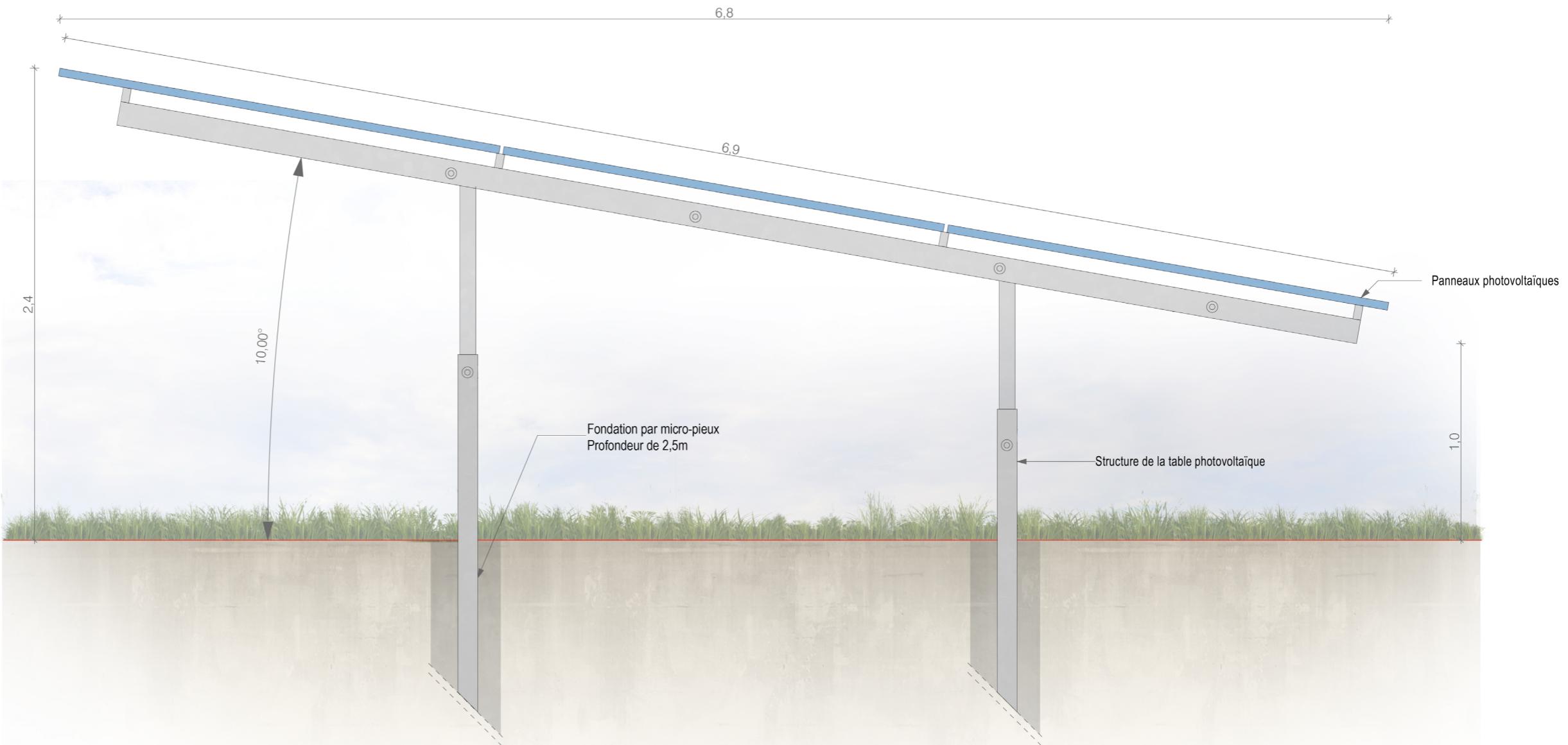
Echelle 1/25 au format A3
0 0,5 1m

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS


EDF
renouvelables

EDF Renouvelables France
43 Boulevard des Bouvets
92000 Nanterre



COUPE D'UNE STRUCTURE
PHOTOVOLTAÏQUE

Légende

Caractéristiques d'une structure photovoltaïque :

Hauteur de 3.00m
Longueur de 30.00m
Longueur de 10.40m
Largeur de 6.9 m
Inclinaison de 15 degrés
Largeur projetée au sol de 6,6 m
Terrain naturel :
+155.00 NGF

Fondation par pieux-battus dans le sol à 3 m de profondeur

Echelle 1/25 au format A3

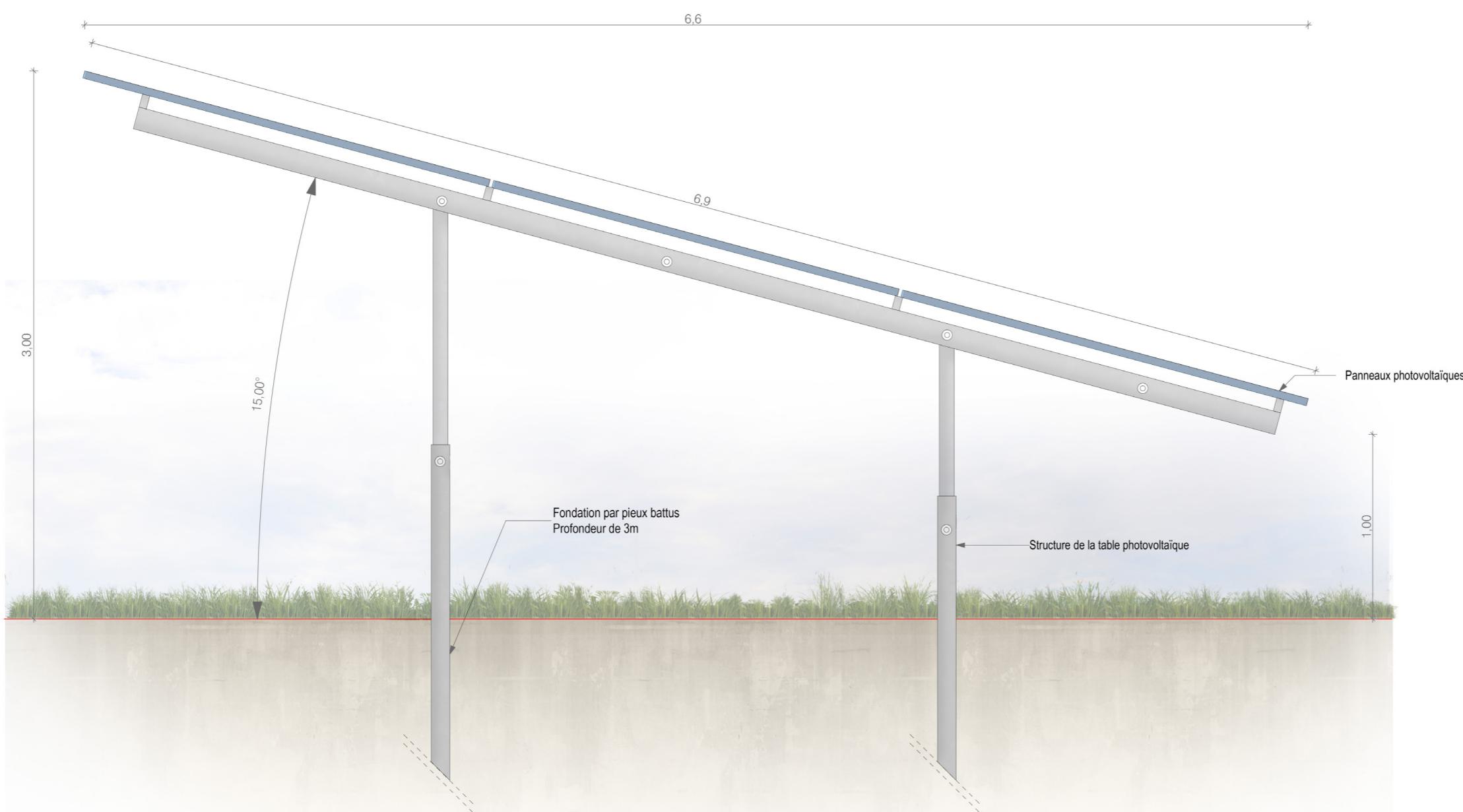


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
43 Boulevard des Bouvets
92000 Nanterre



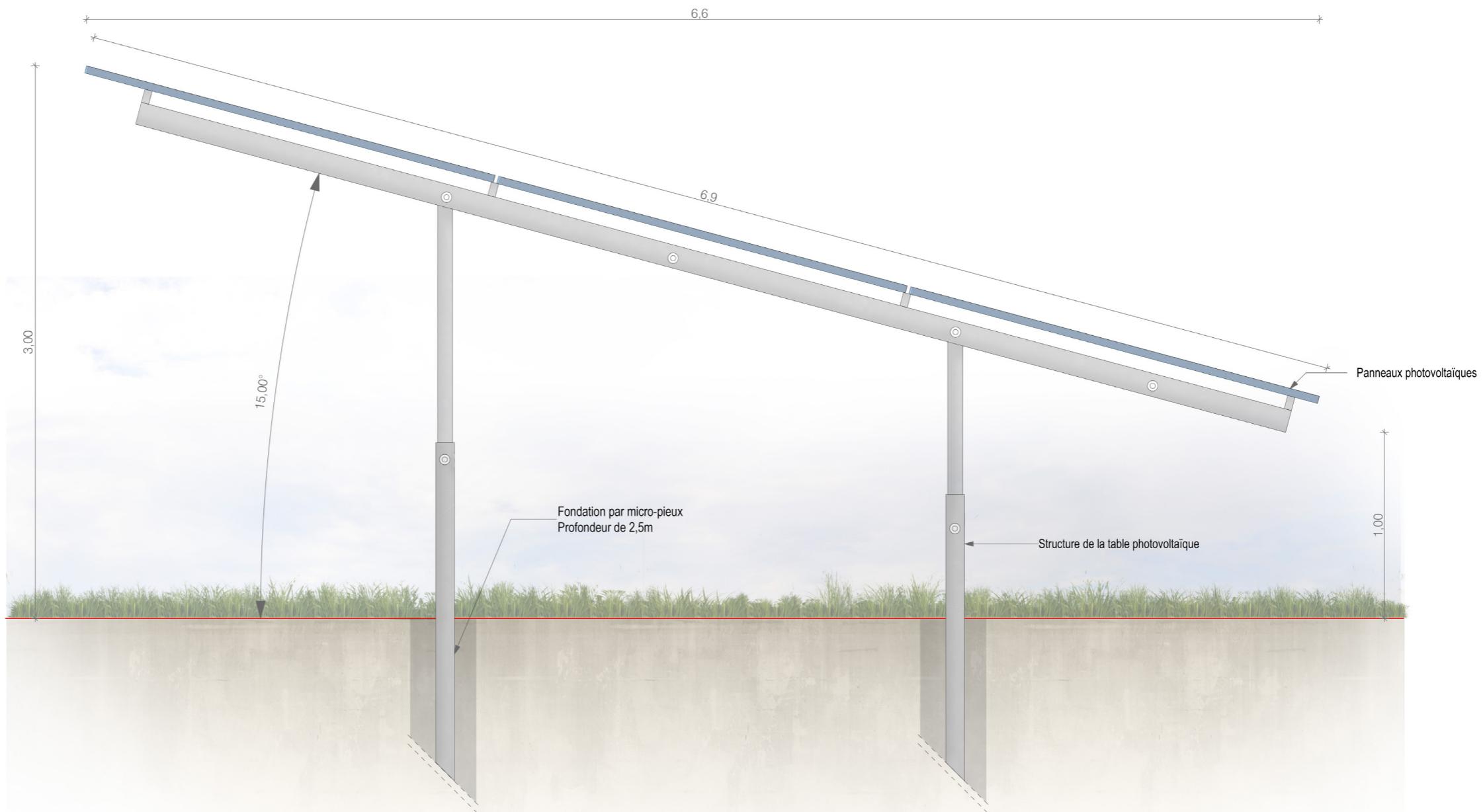
COUPE D'UNE STRUCTURE
PHOTOVOLTAÏQUE

Légende

Caractéristiques d'une structure photovoltaïque :

Hauteur de 3.00m
Longueur de 30.00m
Longueur de 10.40m
Largeur de 6.9 m
Inclinaison de 15 degrés
Largeur projetée au sol de 6,6 m
Terrain naturel :
+155.00 NGF

Fondation par micro-pieux dans le sol à
2,5m de profondeur



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS


edf
renouvelables

EDF Renouvelables France
43 Boulevard des Bouvets
92000 Nanterre

PC4- NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS

[Architecte](#)

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

 **EDF**
renouvelables

EDF Renouvelables France
43 Boulevard des Bouvets
92000 Nanterre

Notice décrivant le terrain et présentant le projet

Etat initial du terrain et de ses abords

Situation géographique

Ce dossier présente le projet de réalisation de la centrale photovoltaïque au sol de la zone de desserrement de Strasbourg sur les communes de Duppigheim et Entzheim, dans le département du Bas-Rhin (67), en région Grand-Est. Le site du projet est une ancienne base militaire, située à proximité immédiate de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim en périphérie urbaine. Le projet de parc photovoltaïque s'étend sur une zone de 23,9 hectares, dont 21,25 hectares clôturés, pour une puissance crête installée de ~~28,35~~ ~~27,44~~ MWc. Le parc sera composé de ~~49 686~~ ~~44 361~~ modules photovoltaïques et permettra d'alimenter environ ~~13 600~~ ~~13 200~~ habitants en électricité.

Présentation générale

Le site d'implantation appartient à l'Etat (Ministère des Armées). Il s'agit d'une ancienne base militaire, située à proximité immédiate de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim (hors de son emprise) en périphérie urbaine. La base a fermé ses portes en septembre 1994 avant d'être désaffectée. Elle accueillait plusieurs escadrons de chasseurs de reconnaissance. Plusieurs bâtiments abandonnés sont présents, tels que des hangars ayant abrité des avions, des ateliers d'entretien, des locaux semi enterrés, des équipements d'entreposage et de desserte de carburants. Le reste du site est principalement composé de dalles béton et d'une végétation en friche. Des zones enherbées, des bosquets, des buissons et quelques boisements recouvrent le sol, lorsque celui-ci n'est pas artificialisé. Suite à un Appel à Manifestations d'Intérêt lancé par le Ministère des Armées, EDF Renouvelables est choisi pour porter le projet de parc photovoltaïque de la zone de desserrement de Strasbourg.

Les accès

Le projet s'inscrit au Nord de l'A352 et de la route de Schirmeck, et à l'Est de l'A355 et la D711. L'accès au site se fait par le Nord, via la rue de la Gare puis la rue du Moulin (à Duppigheim), reliant la D711 (et/ou la route de Schirmeck) au portail d'entrée du site situé au Nord.

Le paysage

La zone du projet s'inscrit au sein de la Plaine centrale d'Alsace, un territoire composé de vastes étendues plates, fortement cultivées, et habitées de villages répartis régulièrement. Les vastes ouvertures des cultures donnent aux vues une grande profondeur, lorsqu'elles ne sont pas limitées par les zones bâties ou boisées. Cette unité paysagère est limitée au nord par la Bruche et son canal, plus intime, qui assurent la transition vers la sous-unité du Kochersberg, au paysage plus vallonné. La présence à proximité de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim limite la présence de lieux de vie autour du projet. Deux bourgs, Duppigheim et Entzheim, sont présents à moins d'un kilomètre. Le territoire apparaît peu touristique, le petit patrimoine local représentant les principaux éléments touristiques. On note toutefois la présence au nord de l'aire d'étude éloignée d'un chemin de randonnée le long du canal de la Bruche. L'étude patrimoniale fait ressortir la présence de huit monuments historiques et d'un site inscrit dans l'aire d'étude éloignée. Ceux-ci sont toutefois distants de plus de deux kilomètres de l'AEI.

Insertion du projet dans son environnement

Aménagement du terrain

La centrale photovoltaïque sera située sur une surface totale clôturée de 21,25 hectares, sur un délaissé d'aéroport majoritairement artificialisé en raison de ses activités passées (dalles bétons, bâtiments, ...).

Les installations nécessaires à la production d'énergie photovoltaïque sont autorisées en zone UAe de la commune de Duppigheim, car ne faisant pas partie des interdictions mentionnées à l'article 1 UE. Par ailleurs, un nouveau PLU est en cours d'élaboration sur la commune de Duppigheim et prévoit également l'autorisation de ce type d'aménagements dans la zone en question. L'approbation de ce nouveau PLU est prévue pour ~~fin 2023~~ 2024.

Le PLU de l'Eurométropole de Strasbourg, ~~dans sa version modifiée n°4 (approuvé en mai 2024)~~, permet l'implantation du panneau photovoltaïque en zone UXe1.pv ne permet pas l'implantation d'installations photovoltaïques en zone UXe1 sur la commune d'Entzheim. ~~Néanmoins, dans le cadre de la modification n°4 dudit PLU, il est prévu d'une part d'autoriser ce type d'installations dans les zones indiquées pv et d'appliquer cette indice à la zone UXe1 visée par le projet.~~

Les boisements les plus sensibles écologiquement, les zones humides ainsi qu'une zone d'exclusion autour de l'antenne radio d'Emission/Réception de l'aéroport seront évités. La topographie du site présente majoritairement de faibles pentes, néanmoins de nombreux merlons sont présents sur site. Il est donc prévu d'aplanir l'essentiel de ces merlons (à l'exception d'un merlon à l'entrée du site) pour l'implantation du parc photovoltaïque.

Eléments constitutifs de la centrale photovoltaïque

La centrale photovoltaïque est constituée de structures fixes au sol, supportant les panneaux photovoltaïques, d'une centaine d'onduleurs string, de cinq postes de transformation, de trois citernes de 120 m³ et de deux postes de livraison. Le site sera occupé par une surface de panneaux équivalente totale d'environ ~~12,64~~ ~~11,80~~ ha, surface dite projetée. Tous ces éléments sont situés à l'intérieur d'un terrain clôturé, à l'exception des postes de livraison et d'une citerne. Les deux postes de livraison qui serviront à raccorder l'électricité produite au réseau national de transport d'électricité, devant être accessibles au gestionnaire de réseau, ont été placés à l'extérieur de la clôture, au Nord du site à côté du portail d'entrée. Au vu du terrain disponible autour des postes de livraison à l'extérieur de la clôture, un véhicule de maintenance peut stationner devant le portail sans gêner la circulation. ~~Afin d'assurer leur bonne intégration dans un environnement naturel, la couleur choisie pour les postes de transformation, les postes de livraison et les citernes est proche du vert mousse (ex. RAL 6005). Les panneaux photovoltaïques sont de couleur foncée, proche du bleu marine (ex. RAL 5003) ou du gris anthracite (ex. RAL 7016) et leur cadre est en aluminium, de teinte grise.~~ Une attention particulière a été portée sur l'intégration paysagère des postes de livraison en fonction du contexte local (topographie, végétation, architecture des bâtis...). Placés entre la tour radar et la station d'épuration situées au Nord du site, les postes de livraison (et la citerne) sont à l'écart de toute vue depuis les centres de villages et les principaux axes de circulations. Les postes de livraison disposeront d'un habillage bois afin de s'intégrer au mieux dans leur environnement. Les autres locaux techniques et les clôtures seront d'une teinte proche des couleurs stables du paysage, allant du gris au brun, tel que marron (RAL 8019), ou gris anthracite (RAL 7016). Pour les citernes uniquement, le coloris de type "vert mousse" pourra être sélectionné. Il s'agit de panneaux composés de modules mono cristallin bifaciaux et ils seront équipés d'un revêtement anti-reflet¹ (ARC - Anti-reflective coating). Les structures de support des panneaux sont fabriquées en acier galvanisé (ou type Magnelis) de teintes grises. Une piste renforcée d'environ 300 m sera aménagée du portail au Nord jusqu'aux postes de transformation les plus au Sud. Une piste enrobée déjà existante sera réemployée du portail vers l'Est du site. D'une largeur de 5 m, ces pistes nécessaires à la circulation d'engins lourds relieront l'accès du site, les 3 citernes incendie, les postes de transformation et la piste périphérique. La nouvelle piste renforcée devra être décaissée et renforcée par de la grave non traitée ou équivalent. Une piste périphérique, dite légère, sera située autour de la centrale, entre la clôture et la zone d'implantation des panneaux. Une autre piste légère mènera à la partie Nord-Est de la centrale. D'une largeur de 3,5 mètres, ces pistes légères sont prévues pour la circulation d'un véhicule léger de maintenance tout autour de la centrale ainsi que pour faciliter l'accès au SDIS en cas d'intervention. La longueur de ces pistes légères est d'environ 2 100 mètres. Elles devront supporter une force de 160 kilonewtons avec un maximum de 90 kilonewtons par essieu. Le point haut des structures est à 2,4 m. Les postes de transformation électrique, au nombre de cinq, sont sur le territoire de Duppigheim et mesurent 12,2 m de long par 2,5 m de large pour une hauteur de 3,5 m. Ils seront installés au centre et au Nord-Est de la centrale, le long de la piste renforcée. Les ~~quatre~~ postes de transformation ~~centraux~~ seront surélevés de ~~0,3~~ ~~0,7~~ m, ~~dont les quatre postes centraux qui seront surélevés de 0,3 m au-dessus de la Côte des Plus Hautes Eaux conformément au PPRI de la Bruche. Une citerne souple sera installée près du portail, à proximité des deux postes de livraison, la deuxième sera à proximité du poste de conversion le plus au Nord et la troisième au centre des quatre autres postes de conversion sera dure et aérienne eu égard au PPRI.~~

L'ensemble des éléments qui constituent la centrale photovoltaïque occupe une surface clôturée de 21,25 ha. Une clôture de 2 m de haut sera installée sur un linéaire d'environ 2 500 m tout autour de la centrale, la clôture séparative avec l'aéroport de Strasbourg sera maintenue. La clôture prévue sera d'une teinte proche des couleurs stables du paysage, allant du gris au brun, tel que marron (RAL 8019), ou gris anthracite (RAL 7016) ~~est de teinte verte, proche du vert mousse afin d'avoir une homogénéisation de tous les éléments constitutifs de la centrale photovoltaïque.~~ Cette enceinte grillagée est percée d'un portail d'entrée, au Nord du site, d'une largeur de 5 mètres, de teinte similaire à la clôture verte, proche du vert mousse

Notice décrivant le terrain et présentant le projet

également. Au nord du site, une nouvelle clôture sera implantée en limite de la piste périphérique et la clôture actuelle sera déposée en faveur de la réhabilitation d'un corridor écologique. Situé sur un ancien terrain militaire, le site fera l'objet d'un diagnostic de dépollution pyrotechnique préalable à tout travaux. En fonction des conclusions, une dépollution pyrotechnique pourra être réalisée afin de sécuriser le site et les travaux.

revêtement anti-reflet (ARC - Anti-reflective coating) Les panneaux photovoltaïque prévus sont bifaciaux et équipés d'un revêtement anti-reflet (ARC - Anti-reflective coating). Les verres de haute qualité laissent passer environ 90% de la lumière, 2% sont diffusés et seulement 8% sont réfléchis. Les couches anti-reflets permettent de réduire la réflexion à moins de 5%. Le coefficient de réflexion pour des panneaux photovoltaïques est donc compris entre 5-8 % en incidence normale. A titre de comparaison cette valeur est de l'ordre de 80% pour la neige, 50% pour la végétation, 30% pour un sol nu ou 5% pour l'eau. Par ailleurs, la route départementale, au Sud du site (route de Schirmeck), est située à plus de 400 m des premiers panneaux, qui sont inclinés à 10° (presque horizontaux) et les axes de circulation sont orientés de sorte que les usagers ne se retrouvent jamais directement face à la centrale. Les réflexions sont moins importantes pour les angles d'incidences supérieurs à 40° et auront tendance à augmenter pour les incidences plus faibles. Dans le cas de la centrale photovoltaïque au sol de la zone de desserrage de Strasbourg (panneaux fixes, orientées Sud), les situations les plus défavorables seront donc le matin et le soir (soleil bas). Or dans ces conditions la lumière directe du soleil masque généralement la réflexion (puisque pour observer le phénomène, l'observateur doit regarder en direction du soleil). Dans ces conditions, il apparaît que le risque d'éblouissement est très faible à nul pour les usagers de la route départementale D 392.

Modification design – Aout 2024

Des échanges complémentaires avec les services de la DGAC, en particulier avec la Direction de la Technique et de l'Innovation (DTI), ont induit des modifications au design retenu lors du dépôt de la demande d'autorisation (version Décembre 2022). Les modifications apportées à cette dernière version du design sont les suivantes :

- Implantation de 3 rangées tables plein sud, tilt 15° au nord de latitude 48°32'01.29" et suppression des lignes de panneaux situés entre ces 3 rangées et le chemin d'accès plus au nord) ;
- Implantation tables tilt 15°, désazimut 30° Sud Est, pour les rangées maintenues au nord-est de la latitude susmentionnée.

